

# **Pour un SRG amélioré**

**Mémoire présenté  
par le réseau FADOQ**

**dans le cadre des consultations  
prébudgétaires fédérales**

**Août 2008**



# SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU RÉSEAU FADOQ.....	2
INTRODUCTION .....	2
NOTRE RECOMMANDATION.....	2
NOS ARGUMENTS .....	3
CONCLUSION .....	4

## **PRÉSENTATION DU RÉSEAU FADOQ**

Le réseau FADOQ est un regroupement volontaire de personnes âgées de 50 ans et plus dont l'objectif principal est d'améliorer la qualité de vie de ses membres et par voie de conséquence, de l'ensemble des aînés québécois.

Actif dans le domaine du loisir, le réseau FADOQ a également pour mission de défendre les droits de ses membres depuis maintenant 38 ans sur des sujets aussi variés que la santé, le logement, les revenus, le transport, le vieillissement et les abus envers les aînés. Le réseau FADOQ défend les droits de ses membres afin de leur offrir un terrain propice à leur épanouissement, quel que soit l'endroit où ils habitent. L'implication sociale de ses membres collabore aussi au mieux-être de la communauté et à l'équilibre de notre société. Aujourd'hui, le réseau FADOQ est présent dans l'ensemble du Québec et rassemble plus de 250 000 personnes autour de sa mission.

## **INTRODUCTION**

En 2007, le gouvernement du Canada a mis sur pied le Conseil national des aînés chargé de le conseiller sur tous les enjeux liés à la santé, au mieux-être et à la qualité de vie des aînés. Ce n'est pas un hasard si le nouveau Conseil a retenu parmi ses priorités la problématique des aînés à faible revenu. Les besoins sont encore criants et les ressources insuffisantes.

À l'heure actuelle, les procédures d'inscription au programme du Supplément de revenu garanti (SRG) font en sorte que plus de 40 000 aînés québécois sont toujours privés d'une prestation à laquelle ils ont pourtant droit. Les aînés qui y étaient admissibles sans en avoir bénéficié n'ont droit qu'à 11 mois de prestations rétroactives. De plus, le revenu des aînés qui ne reçoivent que leur pension de la Sécurité de la vieillesse et leur SRG ne franchit même pas la barre du seuil de faible revenu.

Voilà pourquoi la recommandation du réseau FADOQ dans le cadre des présentes consultations prébudgétaires concerne le programme d'aide financière fédéral destiné aux aînés à faible revenu, soit le SRG.

## **NOTRE RECOMMANDATION**

Améliorer le programme du SRG (inscription automatique, bonification des prestations et pleine rétroactivité).

## NOS ARGUMENTS

### **- Il s'agit de la principale demande des aînés qui nous contactent.**

Ce n'est pas la première fois que nous vous faisons part des inquiétudes des aînés à faible revenu, mais l'ampleur du chemin qu'il reste à faire pour leur assurer un revenu décent nous incite à solliciter de nouveau votre attention. Il s'agit d'ailleurs de la principale demande que nous adressent les aînés qui nous contactent, désireux de voir advenir des résultats concrets alors que les besoins sont si grands. Nous espérons que leur cri du cœur sera cette fois entendu et que le gouvernement saura rendre à ces aînés ce qu'ils ont donné pour bâtir ce pays dans lequel nous avons la chance de grandir aujourd'hui.

### **- Les impacts de ne pas recevoir le SRG sont considérables pour les aînés à faible revenu.**

Selon une étude de Statistique Canada réalisée en 2005<sup>1</sup>, les principales raisons expliquant qu'un bon nombre de personnes âgées admissibles au SRG n'en font pas la demande incluent le fait qu'elles ne connaissent pas l'existence de cette prestation ou ses conditions d'admissibilité, la complexité des formulaires et les capacités cognitives réduites de certains aînés ou de leur appartenance à un groupe linguistique minoritaire.

Pourtant, les conséquences liées au fait de ne pas recevoir le SRG alors qu'on y est admissibles sont énormes, en particulier chez les femmes âgées qui vivent seules. Encore récemment, nous avons été contactés par l'une d'entre elles qui se désolait de devoir déménager dans un logement moins cher puisque ses maigres revenus de 12 000 \$ par année ne lui permettaient plus de rester chez elle.

Visiblement, cette dame comme beaucoup d'autres ne connaissait pas l'existence du SRG et, encore moins, le fait qu'elle était admissible à cette prestation. Non seulement cette dame n'a pas reçu l'argent à laquelle elle avait droit, mais son exclusion de cette prestation l'a également empêché de recevoir des médicaments gratuits, qui sont accordés aux personnes de 65 ans et plus recevant au moins 94 % du SRG dans la province de Québec.

### **- L'inscription automatique au SRG serait facilement réalisable.**

Une telle procédure impliquerait une révision de l'entente actuellement en vigueur entre le ministère des Ressources humaines et du Développement social Canada (RHDSC) et l'Agence de revenu du Canada (ARC). Cette entente ne s'applique présentement qu'au SRG ; elle permet à l'ARC de transmettre au RHDSC des informations sur le revenu des aînés afin de déterminer leur admissibilité à ce programme. Cette entente comporte déjà certaines lacunes à notre avis, qui devront être corrigées avec la mise en place d'un processus d'inscription automatique.

---

<sup>1</sup> Statistique Canada. 2005. « Le Supplément de revenu garanti : qui n'en profite pas? ». *Étude, L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 6, no 10.

En effet, il n'y a pas que le revenu qui influence l'admissibilité au SRG ainsi que la valeur des prestations. L'état civil des personnes constitue le second facteur pris en compte par le programme du SRG. Pour les personnes vivant en couple, c'est le revenu familial qui est considéré pour déterminer leur admissibilité à cette aide financière et la valeur des prestations mensuelles. Par conséquent, toute inscription automatique à partir du revenu exigerait une révision de l'entente actuelle de manière à ce qu'elle inclue également les informations relatives à l'état civil de la personne.

Toutefois, il ne faudrait pas oublier qu'une part non négligeable des aînés ne remplit pas de déclaration de revenus, si bien que ces personnes échapperont à toute tentative de les inscrire automatiquement au SRG à partir des informations transmises par l'ARC. Ces personnes devront par conséquent être rejointes autrement.

**- Le total de la pension de la Sécurité de la vieillesse et du SRG maximal est sous la barre du seuil de faible revenu.**

Le réseau FADOQ souhaite en terminant vous sensibiliser à la nécessité tout aussi grande de bonifier les prestations du SRG de manière significative afin d'assurer un revenu décent aux aînés. Cette augmentation devra être substantielle et dépasser les quelques dollars grappillés ici et là auxquels les aînés ont été habitués. Ce n'est pas de richesse dont nous parlons, mais d'un revenu minimal qui devrait être garanti à tous les aînés dans une société qui affirme respecter ces derniers.

Même si leurs besoins sont bien présents, concrets, documentés et criants depuis des années, les mesures actuelles restent clairement insuffisantes pour assurer à ces aînés un revenu décent qui corresponde au moins au seuil de faible revenu établi par Statistique Canada.

## **CONCLUSION**

Face à l'urgence d'agir pour assurer un revenu minimal décent à tous les aînés au pays, le réseau FADOQ recommande l'amélioration du programme du SRG dans le cadre des présentes consultations prébudgétaires. Les aînés admissibles au SRG doivent le recevoir automatiquement avec une pleine rétroactivité et la valeur des prestations doit être haussée de manière substantielle pour leur assurer une qualité de vie à laquelle ils ont droit.